

# «MA RUE, MON JARDIN»



## CULTURE - RENCONTRE DANS UNE RUE (OU SUR UNE PLACE) PIÉTONNE DE LA VIEILLE VILLE À PORRENTRUUY

**La rue est un lieu de partage. Celle et celui qui l'anime de sa présence donne autant qu'il reçoit. Investir la vieille ville, s'y projeter avec ses envies et aspirations, saisir les opportunités qu'elle offre pour que chacun s'y épanouisse et échange avec les autres.**

### UN CONCEPT

La rue - la place ? - piétonne est l'écrin de manifestations culturelles (au sens très large du terme) où des personnes de tous âges et horizons sont susceptibles de se rencontrer. Pendant une période donnée (un mois ?) et de manière coordonnée, des «événements» s'y déroulent et le public y assiste de manière passive ou active. La dimension peut être intime ou grand public, elle est variable et dépend du caractère que souhaite y donner son initiatrice ou initiateur. Elle peut se dérouler de jour ou en soirée, et peut revêtir n'importe quelle forme : concert, production ou atelier musical (classique, chanson, folklorique, rap, lyrique...), lecture (littérature, conte, poésie, lecture de coups de coeur...), débat ou conférence (philosophique, historique, scientifique...), théâtre (jeune public, marionnette, mime, cirque, tout public, adulte...), jeux ou sports (tournois, échecs, badminton, de société, de rôles...), danse (classique ou contemporaine, folklorique...), expositions ou ateliers d'arts visuels (photo, peinture, performance, street art...), gastronomie (cuisine exotique ou jurassienne, pâtisserie, dégustation de vin...), projection (documentaire, fiction, cycle classique...), gratifieria ou marché aux puces etc.

Une demande est formulée auprès de la municipalité de Porrentruy pour que l'espace rendu piéton ne soit pas occupé par d'autres commerces ou points de restauration supplémentaires ou étendus par rapport à l'occupation habituelle.

### UNE CHARTE

Pour bénéficier du label «*ma rue mon jardin*», un événement doit être une occasion de rencontre et viser une idée de partage. La charte suivante, déposée à la commune, est garante de ces objectifs. L'organisatrice ou organisateur assume la mise en place d'un événement de A à Z, en s'entourant de personnes et compétences diverses. Elle ou il signe la présente charte et s'engage à la (faire) respecter.

L'accès à l'événement est gratuit et sa visée n'est pas lucrative. La couverture des frais peut nécessiter une participation financière des participants (au chapeau ou selon un prix indicatif).

L'événement ne doit pas nuire, par son caractère, à la qualité de vie en vieille ville, par des nuisances sonores ou autres (silence dès 22h00 (?)).

La musique qui y prend place n'est pas amplifiée (musique acoustique uniquement).

Une attention particulière est portée sur le développement durable et le recyclage.

La fourniture d'alcool est exclue dans le cadre de «*ma rue, mon jardin*»... sauf pour une raison liée à la manifestation elle-même, par exemple pour une dégustation de vin (!).

Il n'est pas question de concurrencer des manifestations culturelles organisées à Porrentruy, ni les commerçants ou restaurateurs voisins.

...